Département de l'Isère
Commune des ADRETS

N°A2021_097

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de LES ADRETS,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la demande présentée par Mme Claire Le Guilloux, chargée de l'action culturelle de l'association Scènes Obliques pour occuper temporairement le domaine public dans le cadre du festival de l'Arpenteur,
- Considérant l'avis favorable de la commission communale animation relative à l'organisation de cette manifestation,
- Vu l'attestation d'assurance en RC remise par le demandeur,

ARRETE

Article 1. Du 3 juillet au 10 juillet 2021, l'association Scènes Obliques est autorisée à occuper :

- le parc de la Mairie
- la salle Pra Pillou
- la cour de l'école (à partir du 7 juillet)
- la salle Pelloux-Prayer

Article 2. Le responsable de l'association est chargé de faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

Article 3. Le Maire, la Gendarmerie et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au registre des actes de la Commune, affiché à l'emplacement habituel et transmis à :

- Association Scènes Obliques.

Les Adrets, le 29 juin 2021
Le Maire,
Sophie RIVENS

Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte affiché le : 30/06/2021

MAIRIE DES ADRETS (Isère)